

3 Janvier 1942

Demande de congé
du 15 décembre 1941
à la fin des hostilités

Monsieur le bâtonnier,

Mon état de santé devenant de
plus en plus défectueux, je me vois
dans la pénible obligation de solli-
citer du conseil de l'ordre ma
mise en congé, et ce avec rétroacti-
vité au 15 décembre dernier.

En espérant qu'il sera fait
droit à ma demande, j'ai l'honneur
de vous prier d'agréer, Monsieur
le bâtonnier, l'expression de
mon respectueux dévouement.

J. Frank

PARQUET
DE LA COUR D'APPEL
DE PARIS

SECTION CIVILE
Avocats Juifs

PARIS, le 21 JANV 1942

LE PROCUREUR GENERAL
PRES LA COUR D'APPEL DE PARIS

A Me *Franck Jacques*

Avocat à la Cour d'Appel de Paris,
demeurant à Paris

97 Boulevard Haussmann
~~et actuellement à~~

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Assemblée Générale de la Cour d'Appel de Paris, en arrêtant, dans sa délibération du 2 janvier 1942, conformément aux dispositions de l'article 8 du décret du 16 juillet 1941, la liste des prioritaires établie à ce jour par mon Parquet Général, a décidé votre maintien au Barreau par priorité, considérant comme réalisée, en ce qui vous concerne, une des conditions prévues par l'article 3 de la loi du 2 juin 1941.

Veillez agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

P. LE PROCUREUR GENERAL,

M. Dard